

PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service ECLAT

Affaire suivie par : Dorothée Brunel

Tél: 07-86-85-99-80 Fax: 03 20 31 28 02

dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président Communauté Urbaine de Lens - Liévin 21, rue Marcel Sembat BP 65 62302 Lens Cedex

Lille, le

0 7 OCT. 2011

<u>Objet :</u> Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à sa consultation relative au projet de réaménagement de la rue Joseph-Marie Jacquard et du carrefour Piette Jacquard à Liévin

Références: TA 2011-08-02-139

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets prévue par l'article L122-1 du Code de l'Environnement, le dossier relatif au projet de réaménagement de la rue Joseph-Marie Jacquard et du carrefour Piette Jacquard à Liévin, ayant fait l'objet d'un accusé de réception en date du 02/08/2011.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, il est réputé favorable, en application de l'article R122-13 du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite sera jointe au dossier d'enquête publique, et devra être rendue publique via votre site internet. Cette information figurera également sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Pour le Préfet et par délégation, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Michel PASCAL